Municipalité Lac-Frontière
22, rue de l'église
Lac-Frontière (Québec)
G0R 1T0

PROVINCE de QUÉBEC
Municipalité de Lac-Frontière

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU BUDGET AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-FRONTIÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Dany Robert, directrice générale de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Lac-Frontière tiendra une séance extraordinaire le 18 décembre 2024 à 16h, à la salle du conseil municipal sise au 22, rue de l'église.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026

Donné à Lac-Frontière, ce 4e jour du mois de décembre 2025.

Dany Robert, Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Article 335 du Code municipal)

Je soussignée, résidant à Lac-Frontière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12h00 et 13h30 de l'après-midi, le 4e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour de décembre 2025.

Signé :

_____
Directrice générale

Municipalité Lac-Frontière
22, rue de l'église
Lac-Frontière (Québec)
G0R 1T0

PROVINCE de QUÉBEC
Municipalité de Lac-Frontière
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-FRONTIÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Dany Robert, directrice générale de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lac-Frontière tiendra une séance extraordinaire le 18 décembre 2025 à 16h15, à la salle du conseil municipal sise au 22, rue de l'église.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Lac-Frontière, ce 4e jour du mois de décembre 2025.

Dany Robert, Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Article 335 du Code municipal)

Je soussignée, résidant à Lac-Frontière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12h00 et 13h30 de l'après-midi, le 4e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour de décembre 2025.

Signé :

_____
Directrice générale